

# PROTCOLE SANITAIRE DE NOVEMBRE 2020

## APPLICABLE DÈS LE 02/11

- horaires de l'école :  
8h35 - 8h55                      11h30 - 11h50  
13h20 - 13h40                  16h15 - 16h35
- le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement, y compris à l'extérieur
- le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans, dans la classe et en récréation (hors activités sportives). Il est changé à chaque ½ journée. Les élèves qui mangent à la cantine devront en prévoir un deuxième dans un petit sac.
- le port du masque est obligatoire pour tous les enseignants
- limitation du brassage entre classes. Les récréations, les arrivées et sorties sont organisées en conséquence.
- les anniversaires à partir du CP ne sont plus autorisés
- l'accès aux jeux (extérieur et intérieur), les objets partagés (livres, crayons, ballons, jouets, ...) sont autorisés
- les classes sont aérées au moins 3 fois par jour. Le sol et les tables sont désinfectés tous les jours.
- le lavage des mains doit être réalisé en arrivant à l'école, avant les repas, après les toilettes, à l'arrivée au domicile.
- les parents veillent à la bonne santé de leur enfant (fièvre) et préviennent **sans délai** l'école en cas de symptômes ou si un membre de la famille est déclaré « cas contact »
- les représentants légaux ET les enfants venant seuls devront être munis de leur justificatif de déplacement. Un exemplaire est disponible sur le site de l'école (>informations>documents administratifs) ou sur simple demande